

**AJ (Accueil de jour)** : Accueil à la journée ou 1/2 journée des personnes âgées, dans une perspective de prévention (pour la personne âgée ou l'aidant) et de consolidation du maintien à domicile.

Le dispositif d'accueil de jour peut être autonome ou rattaché à une structure. Il peut être médicalisé et ainsi accueillir des personnes dépendantes, ou non médicalisé.

**EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)** : établissement s'inscrivant dans le périmètre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) (ARS, Métropole, gestionnaire).

Lieu d'hébergement collectif assurant une prise en charge globale de la personne en perte d'autonomie, incluant l'hébergement en chambre, les repas et divers services spécifiques.

**HT (Hébergement temporaire)** : Accueil d'internat limité dans le temps s'adressant à des personnes dont la vie à domicile est momentanément perturbée, notamment à la suite d'une hospitalisation, ou visant au répit des aidants à domicile.

Le dispositif d'hébergement temporaire peut être autonome ou rattaché à une structure. Il peut être médicalisé et ainsi accueillir des personnes dépendantes, ou non médicalisé.

**PUV (Petite unité de Vie)** : Établissement de faible capacité (< 25 places) proposant un hébergement autonome avec des services facultatifs. Peut sous certaines conditions avoir un tarif dépendance à titre dérogatoire.

**RA (Résidence Autonomie)** : Forme d'accueil cherchant à maintenir les personnes âgées dans leur milieu de vie habituel, en offrant des espaces privatifs (comme au domicile) et des espaces collectifs pour la préservation de l'autonomie.

**USLD (Unité de soins longue durée)** : structure très médicalisée destinée à l'accueil des personnes les plus dépendantes.